N°1 - PRINTEMPS 2013

# LA LETTRE D'INFORMATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

## QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL?

Face aux changements climatiques et à l'augmentation des prix de l'énergie, le Pays des Vosges Saônoises a souhaité se lancer en 2012 dans un Plan Climat Energie Territorial.

Ce Plan Climat Energie est un programme d'actions qui permettra, à terme, de **réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire ainsi qu'à développer les énergies renouvelables** (bois, hydroélectricité, solaire, méthanisation, éolien, géothermie).

Par cet engagement, le Pays participe ainsi:

- à l'effort global de lutte contre le réchauffement climatique
- à réduire sa dépendance énergétique
- à lutter contre la précarité énergétique
- à produire localement l'énergie qu'il consomme

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat Energie nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire: communes, communautés de communes, entreprises, industries, associations, habitants,...

Ce n'est pas un retour à la bougie mais plutôt un changement de logique. La sobriété et l'efficacité énergétique devront être les fils conducteurs des actions menées dans ce Plan Climat Energie.

Comme l'a dit Pierre Radanne lors de la soirée de lancement du Plan Climat Energie (voir page 4):

*"La lutte contre le changement climatique c'est des décisions techniques, c'est peut-être des investissements...mais c'est surtout une aventure culturelle, éducative, pour l'ensemble de la population, pour amener chacun à comprendre et à s'inscrire dans cette logique là".*

*Le territoire du Pays des Vosges Saônoises*

## LES PHASES D'ELABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|
| Diagnostic | Co-construction du plan d'actions | | Mise en oeuvre des actions | |

# LES POINTS-CLES DU DIAGNOSTIC

## LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

La consommation énergétique du Pays des Vosges Saônoises s'élève à 348 000 tonnes équivalent pétrole (tep) par an soit environ 4 tep d'énergie primaire par habitant et par an.

Ces 4 tep représentent:
- 4 730 litres de fioul
- ou 4 420 $m^3$ de gaz
- ou 46 750 KWh d'électricité
- ou 27,3 stères ou 12,5 tonnes de bois

Un habitant moyen du Pays des Vosges Saônoises consomme plus d'énergie qu'un franc-comtois moyen. Cependant la part des énergies renouvelables consommées est plus importante sur le Pays qu'en Franche-Comté: plus de 19% de l'énergie primaire est d'origine renouvelable, soit 25% de l'énergie finale (contre 9% en Franche-Comté et 5% en France).

Le bois-énergie constitue la principale ressource renouvelable consommée sur le Pays.

Malgré le poids des énergies renouvelables, la dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) s'élève tout de même à 45%.

A l'échelle globale du Pays, près de 245 millions d'euros ont été dépensés en 2008 pour satisfaire les besoins en énergie dont 167,5 millions d'euros pour les énergies fossiles.

Avec une hausse du coût de l'énergie identique à la hausse des dix dernières années, la dépense du Pays sera de 535 millions d'euros par an d'ici 2020 dont 403 millions d'euros dans les énergies fossiles.

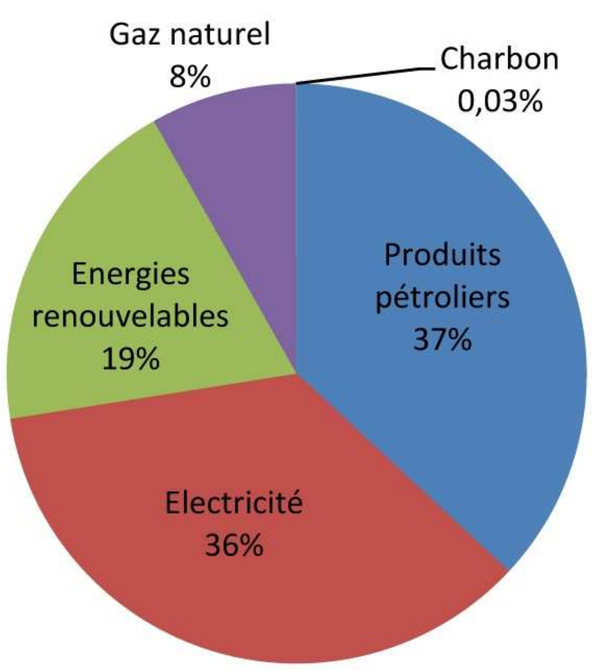


## LES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR THEMATIQUE

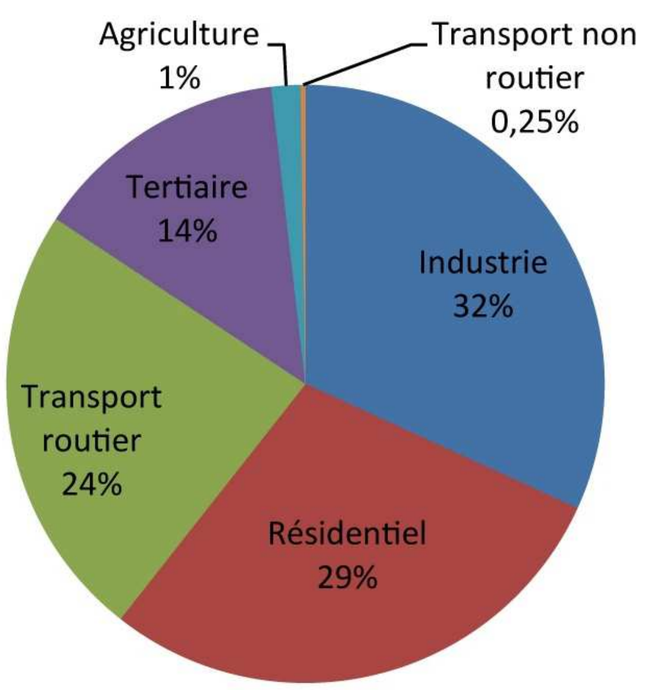


L'industrie est le secteur le plus consommateur en énergie avec 111 000 tep consommées, soit 32% des consommations du territoire.

Viennent ensuite le secteur résidentiel (l'habitat) avec 100 000 tep (29%), les transports routiers avec 82 000 tep (24%) et le secteur tertiaire avec 48 000 tep (14%).

L'agriculture ne consomme que 5 000 tep (1%) et les transports non routiers (train principalement) moins de 1 000 tep (0,25%).

A partir de ces chiffres et à partir de l'augmentation des prix de l'énergie depuis une dizaine d'années, il est possible d'évaluer la dépense énergétique moyenne par ménage ou par exploitation agricole en 2008 et de faire des projections pour 2020 (voir tableau ci-dessous).

Les ménages du Pays vont ainsi doubler leur facture énergétique d'ici 2020, aussi bien pour leur logement que pour leur déplacement, et les exploitations agricoles vont plus que tripler leur facture énergétique.

| | Montant en 2008 | Montant en 2020 avec la hausse des prix de l'énergie |
|---|---|---|
| **Facture énergétique par ménage (pour les besoins de chauffage, climatisation, éclairage, cuisson et production d'eau chaude)** | 1 900€/an/ménage | 4 400€/an/ménage |
| **Facture énergétique pour les déplacements en voiture (essence uniquement)** | 2 000€/an/ménage | 4 200€/an/ménage |
| **Facture énergétique pour les exploitations agricoles (énergie directe uniquement, hors engrais)** | 6 000€/an/exploitation | 19 800€/an/exploitation |

La facture énergétique moyenne par industrie ou par entreprise du secteur tertiaire ne figure pas dans ce tableau car les chiffres obtenus ne reflètent que partiellement la réalité (les consommations d'une mairie et d'un hypermarché ne sont pas directement comparables par exemple)

# ENERGIE-CLIMAT

## LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Trois gaz à effet de serre sont pris en compte dans ce diagnostic: le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote. Pour être plus facilement lisibles, les résultats sont exprimés en tonnes équivalent carbone ($TeqCO_2$).

Toutes activités confondues, le Pays a émis 681 400 $TeqCO_2$ en 2008 soit environ 7,9 $TeqCO_2$ par habitant.

Ce bilan n'inclut pas les émissions liées à la combustion de la biomasse (ces dernières sont conventionnellement considérées comme neutre dans un bilan carbone) mais inclut les émissions liées à la production d'électricité.

Le secteur des transports routiers pèse particulièrement lourd avec 38% des émissions du Pays.

L'agriculture, malgré sa faible consommation d'énergie (1% des consommations du Pays) est le second secteur le plus émetteur notamment à cause de ses rejets de méthane (par l'élevage) et de protoxyde d'azote (par l'utilisation d'engrais), deux puissants gaz à effet de serre.

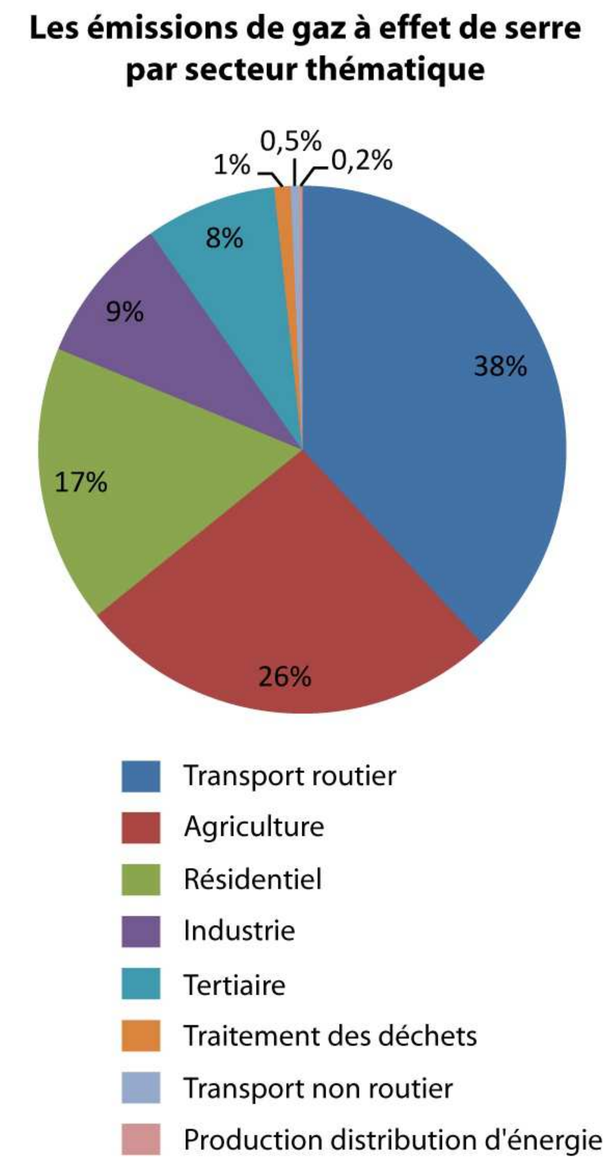


L'usage massif du bois-énergie dans l'industrie et le secteur de l'habitat permet à ces secteurs de ne représenter "que" 17% et 9% des émissions malgré des consommations importantes.

Ainsi, l'usage du bois-énergie permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliore le bilan carbone du Pays des Vosges Saônoises. Ces émissions restent cependant bien supérieures aux 1,6 tonnes par habitant que la planète est capable d'absorber par ses puits de carbone naturels que sont les océans, les sols et les forêts.

Afin de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici la fin du XXI$^{ème}$ siècle, la France doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 et de 75% d'ici 2050.

## LES OBJECTIFS DU PCET A HORIZON 2020: LES 3x20

**Réduire les consommations d'énergie de 20%**
- 70 000 tep

**2008** → **2020**
348 000 tep → 278 000 tep

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%**
- 136 300 $TeqCO_2$

**2008** → **2020**
681 400 $TeqCO_2$ → 545 100 $TeqCO_2$

**Développer les énergies renouvelables**
+ 3 000 tep (35 000 MWh ou 9 300 tonnes de bois)

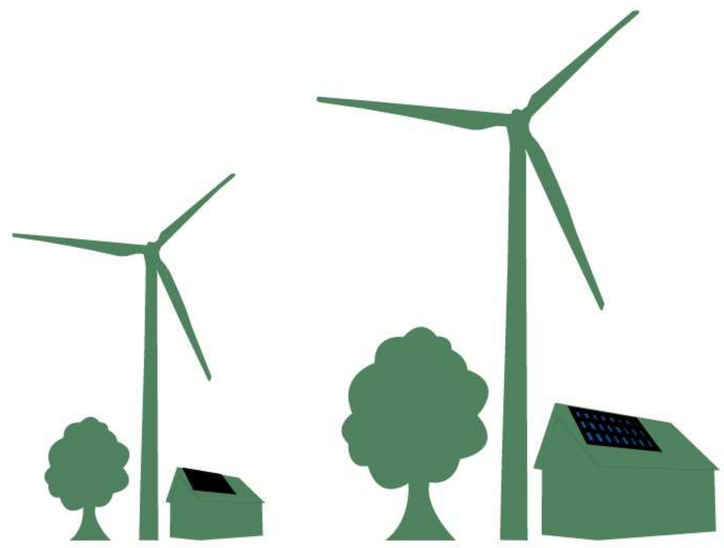

**2008** → **2020**
25%* → 32%*

*de la consommation d'énergie finale

## DEFINITIONS

**Tep:** la tonne d'équivalent pétrole représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

**Gaz à effet de serre:** les gaz à effet de serre sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre. Leur augmentation dans l'atmosphère contribue à la hausse des températures sur Terre.

**Energie primaire:** ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés (pétrole, gaz, charbon, biomasse, rayonnement solaire, énergie hydraulique, vent, géothermie, énergie issue de la fission de l'uranium).

**Energie finale:** l'énergie finale est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer,...).

# RETOUR SUR LA SOIREE DE LANCEMENT DU PLAN CLIMAT ENERGIE

Le 25 janvier 2013 a eu lieu la soirée de lancement officiel du Plan Climat Energie.
Pierre Radanne, ancien président de l'ADEME et expert sur les politiques énergétiques, a fait le déplacement jusqu'à Amblans-et-Velotte.

Son intervention d'environ 1h30, suivi de 1h30 d'échanges avec le public, a permis d'appréhender les changements climatiques à venir et les problèmes d'approvisionnement énergétique qui vont se faire ressentir dans les prochaines décennies.

Très pédagogue et optimiste, Pierre Radanne a su modérer les inquiétudes qui existent parfois lorsque l'on évoque les problématiques énergie-climat. Afin de sortir de l'angoisse qui peut exister face à de telles problématiques, il identifie huit étapes qui permettent de passer progressivement à l'action:

1. Montrer qu'il existe une prise en charge sérieuse des problématiques énergie-climat
2. Expliquer le changement climatique et la fin des énergies fossiles pour faire comprendre les processus à l'oeuvre
3. Evaluer quantitativement les émissions de gaz à effet de serre
4. Identifier les réponses possibles
5. Mettre en avant des réalisations exemplaires
6. Etablir un calendrier qui permet de montrer une sortie de crise
7. Montrer les bénéfices économiques pour la société
8. Montrer que c'est l'ensemble de la société qui avance dans la même direction

Le Plan Climat Energie, de par son rôle d'information, de sensibilisation et de co-construction permet de répondre à l'ensemble de ces 8 points!

## *Citations*

*"Le pétrole sera cher avant d'être rare"*

*"On est sur des problèmes planétaires, mais c'est par les collectivités locales qu'on va progresser"*

*"Lutter contre le changement climatique est un bienfait pour l'économie car cela nous fait diminuer nos dépenses d'importations"*

## VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER A L'ELABORATION DU PCET?

Le Plan Climat Energie entre en phase de concertation à partir du 13 mai 2013.

Tous les acteurs du territoire (habitants, élus, associations, entreprises,...) sont invités à participer à quatre ateliers et à proposer des idées pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020.
L'ensemble des propositions seront synthétisées dans le *Livre blanc de la concertation* qui servira de base de travail pour la réalisation du plan d'actions.

Quatre ateliers thématiques ont ainsi été définis:

Atelier 1: Transport et mobilité
Atelier 2: Agriculture et forêt
Atelier 3: Habitat
Atelier 4: Secteurs tertiaire et industriel

Vous souhaitez participer à ces ateliers ou proposer des idées? Contactez le Pays des Vosges Saônoises!


**Contact**

Pays des Vosges Saônoises
Thibault Aubertin - chargé de mission PCET
03.84.30.10.11 - planclimat@pays-vosges-saonoises.fr
www.pays-vosges-saonoises.fr



**Une action soutenue par**

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie DIRECTION RÉGIONALE FRANCHE-COMTÉ
Franche-Comté Conseil régional
l'Europe s'engage en Franche-Comté avec le Fonds européen de Développement Régional
UNION EUROPEENNE